

« liberté du golphe ». Elle avait pris fait et cause pour le commerce ragusain dans l'Adriatique. Passons rapidement en revue les phases de cette question d'« équilibre adriatique ». C'était une vieille querelle avec Raguse, avec le Pape, avec le Royaume de Naples. Elle remontait au XIII^e siècle, lorsque les Ancônitains, anticipant l'action de Raguse, demandèrent au concile de Lyon (1274) la liberté du commerce dans l'Adriatique, mais inutilement. Le pape Jules II voulut priver Venise des droits qu'elle s'arrogeait et qu'elle symbolisait par les fiançailles du doge avec la mer « *in signum verae et perpetuae potestatis* ». Le Pape irascible ayant demandé à l'ambassadeur Girolamo Donato de lui montrer le document qui attribuait l'Adriatique à Venise, le Vénitien spirituel répondit : « Il est inscrit sur le verso de la donation faite par Constantin à saint Sylvestre. »

Pendant la guerre de la ligue de Cambray, Louis XII entreprit une campagne de propagande contre Venise en Europe. Louis Hélien parcourut en 1509, d'ordre du Roi, l'Allemagne et la Hongrie pour prêcher une espèce de croisade contre la République de Saint-Marc. A Augsbourg, Hélien fit imprimer en latin, en 1510, un violent manifeste, un pamphlet contre Venise qu'il appelle : « *venenosissima ac resurgens vipera* » (vipère très venimeuse et toujours résurgissante). Le mariage de Venise avec la mer fournit au diplomate français la matière d'une invective virulente que nous reproduisons ici : « De ce mariage avec la mer — dit Hélien — nacquirent aux Vénitiens des enfants dignes de leurs parents, avides et cruels, des baleines insatiables, des Lestrygons gigantesques, des Cyclopes et des Polyphèmes, qui assiègent et infectent la mer plus que n'importe quel monstre marin, écueil, tempête ou pirate ! Les Ragu-